

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 23 août 2018
N° de dossier.: 115805.00191/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier : R-4008-2017

Chère consœur,

La présente donne suite à votre lettre du 20 août 2018 relatif au dépôt du plan d'argumentation en prévision de l'audience du 4 et 6 septembre prochain.


Nous avons eu le bénéfice de lire le plan d'argumentation d'Énergir quant aux enjeux 1 et 2.

Nous avons également pris connaissance du projet de règlement intitulé *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livré par un distributeur* paru dans la Gazette Officielle du 22 août 2018.

Compte tenu de cette prépublication du projet de règlement précité la FCEI est, de manière générale, en accord avec le positionnement juridique d'Énergir quant aux enjeux 1 et 2 tels qu'exprimés dans son plan d'argumentation.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/mb